

Très unis !



GEORGES MAILLOT,
Président de l'APEI
Valenciennois

**« Nous adaptons
nos actions
aux dernières
déclarations de
l'État et en parfait
accord avec nos
tutelles »**

Chers parents,

Suite à l'évolution peu rassurante de la pandémie, les recommandations concernant nos établissements ne sont toujours pas précises. Cependant, et comme nous le faisons depuis le début, nous adaptons nos actions aux dernières déclarations de l'État et en parfait accord avec nos tutelles.

Comme vous pouvez l'entendre dans les médias, les mesures de protections contre la Covid se sont durcies. A très court terme, nous risquons de revenir à un confinement dont nous ne connaissons pas les limites mais qui risque de nous faire prendre des décisions plus contraignantes encore. Les mesures nouvelles sont ainsi résumées sur la seconde page de cette Newsletter.

Toutes ces recommandations sont issues de l'expérience acquise depuis le mois de mars dernier. Le souci de l'association et des professionnels est réaffirmé dans son intention de préserver la santé de tous. Mais il est important de noter qu'elles pourraient être encore modifiées en fonction des déclarations du gouvernement notamment si elles devaient être durcies davantage. Nous sommes tous dans la même crainte de l'avenir proche résidents, parents et professionnels. C'est ensemble que nous surmonterons l'épreuve.

Je tiens à souligner ma reconnaissance auprès de tous pour le respect et le sérieux dans les comportements vis-à-vis de cette dure époque.



LES MESURES NOUVELLES

1. Les gestes barrières doivent être strictement appliqués, et certains doivent être renforcés : la distanciation sans port du masque est portée à 2 mètres (au lieu de 1 mètre) ; Le port du masques à usage médical pour tous les professionnels, résidents et visiteurs ; Une vigilance particulière est demandée sur les mesures d'hygiène ;

2. L'ensemble des mesures d'encadrement des visites diffusées le 20 novembre 2020 continuent de s'appliquer au sein de nos établissements si et seulement si aucun cas de cas de Covid n'est connu dans les 10 derniers jours ou si aucun cas de formes variantes du SARS-COV-2 n'a été détecté chez les résidents, les professionnels, les bénévoles ou autres intervenants.

3. Les retours familles et les visites des familles sont suspendus dès lors qu'un cas de Covid a été détecté dans l'établissement dans les 10 derniers jours.

4. Les effets des nouvelles variantes du virus (SARS-COV-2) ne sont pas encore connus, en conséquence, les visites extérieures et retours en familles pour les résidents ayant un risque de forme grave doivent être suspendus tant qu'il n'y a pas de visibilité sur les effets des nouvelles variantes.

5. Les visites des professionnels de santé, des bénévoles ou des visiteurs extérieurs ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, ou ayant eu un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours, sont suspendues.

6. En ce qui concerne les IME, il n'y a pour l'instant pas de directives. Elles suivront sans doute celles qui seront données pour les écoles primaires et collèges.

7. Les campagnes de dépistage hebdomadaires dans nos établissements à destination des professionnels doivent être maintenues et amplifiées ;

8. Les professionnels en provenance de pays extérieurs à l'Union européenne doivent s'isoler pendant 7 jours une fois arrivés sur le territoire national et réaliser un test PCR à l'issue.

9. Les masques « faits maisons » sont désormais contre-indiqués. Seuls les masques chirurgicaux ou homologués seront donc utilisés.